



## La valorisation de la recherche au cœur des investissements d'avenir Le fonds national de valorisation

*Avec les investissements d'avenir, nous réalisons un investissement sans précédent pour soutenir l'économie de la connaissance et libérer notre potentiel d'innovation et de croissance.*

*Les opportunités de valorisation des projets présentés et leur retour socio-économique seront donc des dimensions clés de l'évaluation des jurys internationaux, tant pour les projets de recherche les plus appliqués que pour les projets de recherche les plus amont.*

*Au-delà, les investissements d'avenir consacreront également un milliard d'euro pour améliorer l'efficacité du dispositif français de valorisation, avec un effet de levier sur la totalité de notre dépense nationale de recherche.*

### Présentation du fonds national de valorisation

Doté de un milliard d'euros et opéré par l'Agence Nationale de la Recherche, le fonds national de valorisation a pour objectif d'accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique et d'en améliorer significativement ses résultats, que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises ou en facilitant la mobilité des chercheurs.

**Le fonds financera les actions de valorisation de la recherche publique et en particulier la maturation, sous deux formes :**

**Une part majoritaire de 900 M€ sera consacrée au soutien d'une dizaine de « sociétés d'accélération du transfert de technologies » (SATT).**

- Détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche, les SATT devront conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et à un renforcement des compétences en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité.

- Elles devront se substituer aux multiples dispositifs coexistant sur un même site pour constituer de véritables guichets uniques de proximité pour améliorer le service rendu aux chercheurs et aux entreprises.
- Le soutien de l'Etat sera essentiellement consacré au financement de la maturation et des preuves de concept, afin de mieux « packager » l'offre de technologie de la recherche publique avant son transfert vers le monde économique.  
La sélection des SATT fera l'objet d'un appel à projets lancé par l'Agence Nationale de la Recherche.

**Une part minoritaire de 100 M€ consacrée à la structuration nationale du dispositif de valorisation :**

- **50 M€ permettront de soutenir de l'ordre de 5 consortiums de valorisation, labellisés par les Alliances thématiques de recherche.** Ils proposeront des services de valorisation à forte valeur ajoutée sur une thématique donnée (ex : analyse de portefeuille de propriété intellectuelle, veille...). L'objectif est de tirer partie des synergies entre acteurs locaux et nationaux, en particulier pour constituer des portefeuilles de brevets par grand marché et pour leur donner une visibilité internationale.  
La sélection des consortiums de valorisation thématiques fera l'objet d'un appel à projets lancé par l'Agence Nationale de la Recherche.
- **50 M€ seront consacrés au fonds France Brevets, dans lequel la CDC investira également 50 M€.** Ce fonds permettra d'accélérer l'émergence d'un marché de la propriété industrielle et participera à la politique technologique et industrielle française et européenne de manière active.

**Articulation des actions soutenues par le fonds national de valorisation :**

	Fonds national de valorisation		
	Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT)	Consortiums de valorisation thématiques	France Brevets
Champ d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Local : logique de site, au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ National : couverture d'une grande thématique avec une orientation « marché »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Européen / international, PI publique et PI privée</li> </ul>
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablissements et organismes de recherche présents sur un même site ; Etat actionnaire minoritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organismes de recherche nationaux, notamment associés au sein d'Alliances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonds créé par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations</li> </ul>
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une dizaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5 à terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer significativement l'efficacité du transfert de technologies en renforçant le financement de la maturation, et en professionnalisant et regroupant les équipes</li> <li>▪ Créer un guichet unique de site pour les entreprises et les chercheurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tirer partie des synergies sur une thématique donnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser l'offre nationale de technologies auprès des industriels par grand marché</li> <li>▪ Offrir aux SATT des services à forte valeur ajoutée (ex: analyse de portefeuille, veille, défense de PI, ...)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fluidifier le marché de la propriété industrielle en émergence, en particulier pour les PME</li> <li>▪ Participer à la politique technologique et industrielle française et européenne</li> </ul>